

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 4 février 2013 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Claude Maillé, André Surprenant, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Vanier, Maire-suppléant

Est absent le maire Monsieur Jacques Landry et le conseiller Monsieur Pierre Gosselin

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée.

9214-02-13 – Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2013 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert. –

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9215-02-13 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Claude Maillé
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9216-02-13 - Rapport de l'inspecteur

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9217-02-13 – Autorisation signature entente installation d'une antenne

CONSIDÉRANT la résolution 9165-12-12 autorisant l'installation d'une antenne de la G.R.C.;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être signée à cet effet;

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Claude Maillé
ET RÉSOLU

D'autoriser le Maire ou le maire-suppléant et la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9218-02-13 – Contrat de service – formation incendie

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de service à intervenir avec GFI (Gestion Formation Incendie) pour la formation en maintien des acquis et entraînement désincarcération pour un montant de 2 560\$. Un montant de 50% sera payable à la signature du contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9219-02-13– Rapport d'activité annuel (AN 2) du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil approuve le rapport d'activité annuel du Schéma de Couverture de risques en matière de sécurité incendie An 2 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9220-02-13 – Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 493 Avenue de la Pointe-Jameson, 27 rue des Rossignols, 250, 64^e Rue Ouest;

493 Avenue de la Pointe-Jameson – nouvelle construction
27 rue des Rossignols – Agrandissement
250, 64^e rue Ouest – Agrandissement

CONSIDÉRANT que les terrains sont soumis à un P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Claude Maillé
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9221-02-13 – Prêts de bacs à vidanges - pourvoiries

CONSIDÉRANT une demande de Conservation Baie Missisquoi dans le cadre d'un code de conduite pour sensibiliser les citoyens qui pratiquent la pêche sur la glace;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le prêt de bacs à vidanges aux pourvoiries de Venise-en-Québec afin que les usagers puissent y déposer leurs déchets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9222-02-13 – Acquisition lot 191-124 – terrains zone inondable dans le cadre des inondations

CONSIDÉRANT que dans le décret adopté par le Gouvernement du Québec dans le cadre des inondations survenues au printemps dernier, il est mentionné que le propriétaire qui choisit de démolir sa résidence peut céder son terrain à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande à cet effet;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Venise-en-Québec s'engage à acquérir le terrain situé au 205, 35e rue Est (lot 191-124) pour la somme de un dollar (1\$). Le règlement de zonage interdisant déjà toute construction sur ce dit terrain, la Municipalité s'engage à ne pas permettre la reconstruction sur ces lots tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

De mandater Me Roseline Ménard à préparer le contrat notarié et d'autoriser le Maire ou le Maire-suppléant et la secrétaire-trésorière ou secrétaire-adjointe à signer tout document à cet effet.

Les frais notariés seront assumés par la Municipalité mais admissibles au remboursement dans le cadre de l'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9223-02-13 – Adoption règlement 383-2012 – zone CM-22

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le règlement no. 383-2012 intitulé règlement No 383-2012 amendant le règlement de zonage numéro 322-2009 afin de réduire la marge latérale minimale pour les résidences de tourisme dans la zone Cm-22, autoriser dans cette zone les habitations unifamiliales en série et accroître dans cette même zone la hauteur maximum permise des bâtiments commerciaux.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**

RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2012

Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 322-2009 afin de réduire la marge latérale minimale pour les résidences de tourisme dans la zone Cm-22, autoriser dans cette zone les habitations unifamiliales en série et accroître dans cette même zone la hauteur maximum permise des bâtiments commerciaux.

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage numéro 322-2009;

ATTENDU QUE la municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet de règlement a été adopté le 6 novembre 2012;

ATTENDU QU' un «avis de motion» pour la présentation du présent règlement a été donné le 6 novembre 2012;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 décembre 2012;

ATTENDU QUE le 2e projet de règlement a été adopté le 20 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est

PROPOSÉ PAR : Mme Micheline Aubry

APPUYÉ PAR : Mme Line Émard

ET RÉSOLU :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIVIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 322-2009 est modifié en ajoutant à la grille des usages et normes de la zone Cm-22 l'usage «habitation unifamiliale en série» y compris les normes d'aménagement s'y rapportant, le tout tel que montré à la grille jointe au présent règlement comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 322-2009 est modifié en ajoutant à la grille des normes de la zone Cm-22, dans la colonne réservée aux commerces, la note 1 s'appliquant aux marges latérales minimales et libellé comme suit : 1) *Dans le cas des résidences de tourisme, la marge latérale minimale est fixée à 1,5m* et en augmentant la hauteur permise des bâtiments commerciaux à 13 m, le tout tel que montré à la grille jointe au présent règlement comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à une séance du Conseil tenue le 4 février 2013

Conservation / catégorie 2										
AGRICULTURE										
EXTRACTION							√			
Usage spécifique permis							(1)			
Usage spécifique interdit										
(1) Carrière										

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC
GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

Annexe "A" du règlement n° 383-2012 modifié
l'annexe "C" du règlement de zonage numéro 322-2012

ZONES fl			Cm-22	Cm-22	Cm-22	Cm-22	Cm-22	Ext-23	Ha-24	Ha-24	Ha-24
NORMES											
□□□□□□ fl											
TERRAIN											
Superficie (m ²)	min.		540	720	540	725	540	600	540	390	540
Profondeur (m)	min.		30	30	30	30	30	30	30	30	30
Frontage (m)	min.		18	24	18	25	18	18	18	13	18
BÂTIMENT											
Hauteur (étage)	min.		1	2	2	2	2	1	1	2	2
Hauteur (étage)	max.		2(10)	2(11)	2(10)	3	2(13)	2(10)	2(10)	2(10)	2(10)
Sup. d'implan. (m ²)	min.		60(50)	50	50	100	50	50	62(50)	50	50
Largeur (m)	min.		7	5	7	12	7	7	7	6	7
STRUCTURE											
Isolée			√		√	√	√	√	√		√
Jumelée										√	
En série				√							
MARGES											
Marge avant (m)	min.		8	8	8	8	8	8	6	6	6
Marges latérales (m)			1,5	1,5	1,5	5	5(*)	3	1,5	0 et 1,5	1,5
Marge arrière (m)	min.		6	6	6	8	6	8	6	6	6
RAPPORTS											
Logement / bâtiment	max.		1	6	2-3	12	2-3	0	1	1	2-3
% d'occupation du terrain	max.		35	35	35	35	35	20	30	30	30
SERVICES											
Aqueduc et égout municipal requis			√	√	√	√	√	√	√	√	√
NORMES ET CONTRAINTES NATURELLES											
Bande de protection riveraine			√	√	√	√	√				
Zone sujette aux inondations			√	√	√	√	√				
RÈGLEMENT SUR LES PIIA											
RÈGLEMENT SUR LES PAE									√	√	√
AMENDEMENTS			358-2010		358-2010	358-2010	358-2010		341-2009	341-2009	341-2009 358-2010
DISPOSITIONS SPÉCIALES : (*) Dans le cas des résidences de tourisme, la marge latérale minimale est fixée à 1,5 m.											

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9224-02-13 - Autorisation remboursement – prolongement Avenue de la Pointe-Jameson

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise un remboursement au montant de 397,15\$ à Messieurs Michel Bernard et René Baertschi pour les taxes payées en trop sur la partie des terrains appartenant à la Municipalité et cédés pour le prolongement de l'Avenue de la Pointe-Jameson.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9225-02-13 – Autorisation tenue d'un tournoi de hockey – 16 mars 2013 – G.R.C.

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'autoriser la tenue d'un tournoi de hockey le 16 mars 2013 organisé par la GRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9226-02-13 – Programme emploi d'été – étudiants

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'autoriser la Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec, les formulaires requis afin de participer au Programme Emplois d'été Canada 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9227-02-13 – Dossier acquisition partie du lot 136-4 (25^e rue Ouest)- sentier

CONSIDÉRANT que lors de l'élaboration de la description technique dans le cadre de l'achat d'une partie de terrain du lot 136-4 appartenant à M. Claude Corbeil et Mme Ginette Castagner pour en faire un sentier, la superficie s'avère plus grande que celle entendue;

CONSIDÉRANT que les propriétaires sont toujours d'accord pour cette vente mais désire que la municipalité défraie le coût de l'arpenteur pour obtenir un lot distinct et la production d'un certificat de localisation;

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la firme Denicourt Arpenteur géomètre à procéder dans ce dossier afin d'identifier un lot distinct sur la partie de terrain appartenant à M. Corbeil et Mme Castagner et procéder à la production d'un certificat de localisation. Qu'un budget additionnel de 750\$ plus taxes soit alloué à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9228-02-13 – Autorisation prêt autobus

CONSIDÉRANT une demande du Pavillon St-Joseph de l'École Capitaine Luc Fortin de St-Sébastien afin d'utiliser l'autobus de la Municipalité;

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le Pavillon St-Joseph de l'École Capitaine Luc Fortin de St-Sébastien à utiliser l'autobus le 19 mars prochain. Le réservoir d'essence devant être rempli lors du retour de l'autobus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9229-02-13 – Autorisation prêt terrain de pétanque – tournois 2013

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le Club International de Pétanque Champlain/Richelieu à utiliser le terrain de pétanque pour les tournois qui se tiendront les dimanches 26 mai, 16 juin, 7 juillet, 13 août et 1^{er} septembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9230-02-13 – Autorisation présentation demande d'aide financière – centre Communautaire

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière pour le projet de centre communautaire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous-volet 2.1 le tout selon le document préparé par la firme Cardin Ramirez Julien, Architectes.

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Que la Directrice-générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9231-02-13 – Tournoi de hockey – 9 février 2013 - équipe de balle-molle de Venise-en-Québec

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la tenue d'un tournoi de hockey samedi le 9 février prochain organisé par l'équipe de balle-molle de Venise-en-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9232-02-13 – Tournoi de balle-molle 9 -10 et 11 août 2013

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'autoriser le prêt du terrain de balle et du chalet des générations pour le tournoi de balle qui se tiendra les 9, 10 et 11 août prochains et organisé par M. Carlo Boucher en autant que les lieux soient remis dans l'état initial et que celui-ci se tienne personnellement responsable des dommages causés par la tenue de cet événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9233-02-13 – Permis d'alcool – tournoi balle-molle 9 10 et 11 août 2013

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par M. Carlo Boucher et Maryline Gagnon pour la tenue de leur tournoi de balle lente du 9, 10 et 11 août 2013 qui se tiendra sur le terrain des loisirs et au chalet des générations à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9234-02-13 – Rapport de l'inspecteur

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur pour les travaux exécutés durant le mois de janvier 2013 et les travaux prévus pour le mois de février 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9235-02-13 – Autorisation paiement – travaux Montée Roy

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement au montant de 25 018\$ à la Municipalité de St-Sébastien pour les travaux de décohesionnement de la Montée Roy effectués par la firme Construction DJL Inc. Ce montant représentant 50% de la facture tel que l'entente signée le 7 août 2012. Ce montant sera pris à même le règlement d'emprunt no. 382-2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Michel Vanier, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant les conditions de l'entente relative à la cour municipale commune entre les municipalités d'Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Venise-en-Québec et la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

9236-02-13 – Comptes du mois

Proposé par : M. Michel Vanier

Appuyé par : M. Claude Maillé
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 167 616.90\$ le tout tel que ci-après listé.

<u>CHÈQUES</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
2012			
L1300001	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	7 434,36 \$
	SERVICE DE CARTES	VOIRIE-CHALET PARC JAMESON /	
L1300002	DESJARDINS	REPAS NOËL, CHALET, FRIGO ET	1 213,17 \$
L1300003	TÉLÉBEC LTÉE	VÊTEMENTS	329,91 \$
L1300004	TÉLUS	TÉLÉPHONES	472,66 \$
L1300005	XITTEL INC.	CELLULAIRES	80,43 \$
M0006139	T.C.A.	GARAGE – CASERNE	196,59 \$
M0006140	MRC DU HAUT-RICHELIEU	COTISATIONS SYNDICALES	934,74 \$
C1300001	9227-1360 QUÉBEC INC.	DIGUES BRANCHE 67	2 857,99 \$
		REMBOURSEMENT TAXES	
		ÉQUIPEMENTS SERVICE	
C1300002	ARÉO-FEU LTÉE	D'INCENDIE	1 797,51 \$
C1300003	BABYTEL	TÉLÉPHONIE	9,66 \$
	CENTRE HI-FI GROUPE SELECT		
C1300004	ST-JEAN	PARC JAMESON	378,27 \$
C1300005	CÔTÉ NORMAND	REMBOURSEMENT TAXES	1 316,34 \$
C1300006	GROUPE SYNERGIE INC.	PARC DE LA NATURE	8 048,25 \$
C1300007	GYPSE EXPERT INC.	CHALET PARC JAMESON	830,03 \$
C1300008	ISOLATION DESJARDINS INC.	CHALET PARC JAMESON	804,82 \$
C1300009	LAGÜE DANIEL	REMBOURSEMENT TAXES	324,22 \$
C1300010	LAUZON FRANCINE	REMBOURSEMENT TAXES	329,06 \$
C1300011	NOPAC	PLAN DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS	7 818,30 \$
	ME KAREN OBORNE,		
C1300012	FIDÉICOMMIS	REMBOURSEMENT TAXES	1 663,85 \$
		REMBOURSEMENT ACTIVITÉ	
		SPORTIVE	80,00 \$
C1300013	PRUD'HOMME CHANTAL	REMBOURSEMENT TAXES	856,01 \$
C1300014	POISSANT MARCEL	REMBOURSEMENT TAXES	1 487,97 \$
C1300015	ROBERGE RAYMOND	REMBOURSEMENT TAXES	264,90 \$
C1300016	SPÉCIALITÉS D'AQUEDUC CORIX	COMPTEUR D'EAU	1 727,15 \$
C1300017	BPR INFRASTRUCTURE INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	56,92 \$
	LES UNIFORMES W.	ÉQUIPEMENTS - INCENDIE	
C1300018	GRADINGER/UNIPLUS	ÉQUIPEMENTS BUREAU	2 157,18 \$
C1300019	SENCOM INFORMATIQUES INC.		43 470,29 \$
2013			
L1300006	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	1 160,70 \$
M0006137	CHOINIÈRE & MORIN	1ER VERSEMENT/DÉNEIGEMENT	12 609,08 \$
M0006138	SSQ ASSURANCE-VIE INC.	COTISATIONS ASS-SALAIRES	1 672,19 \$
M00061401	MRC DU HAUT-RICHELIEU	QUOTE-PART	19 667,95 \$
C1300020	ADMQ	CONTRIBUTION 2013	670,15 \$
	ASS. DES CHEFS EN SÉCURITÉ		
C1300021	INCENDIE	CONTRIBUTION 2013	252,95 \$
C1300022	AUBRY, MICHELINE	CCU 28 JANVIER	45,00 \$
C1300023	BORDO, LANA	ENTRETIEN MÉNAGER	399,00 \$
C1300024	BOURGOUIN, GHISLAINE	CCU 28 JANVIER	35,00 \$
	CENTRE D'ENTRAIDE		
C1300025	D'HENRYVILLE	1ER VERSEMENT 2013	697,50 \$
	COMMISSION SCOLAIRE DES	ÉCOLE ST-JOSEPH/CAPITAINE LUC	
C1300026	HAUTE-RIVIÈRES	FORTIN	500,00 \$
C1300027	COPICOM INC.	PHOTOCOPIEUR	126,47 \$
C1300028	CIB	CONTRAT DE SERVICE	3 725,19 \$
C1300029	CIB	CONTRAT DE SERVICE	689,85 \$
	CENTRE HI-FI GROUPE SELECT		
C1300030	ST-JEAN	PARC JAMESON	364,46 \$
C1300031	EDITIONS YVON BLAIS INC.	CODE MUNICIPAL	446,25 \$
C1300032	EMARD, LINE	CCU 28 JANVIER	35,00 \$
	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES		
C1300033	MUNICIPALITÉS	CONTRIBUTION 2013	1 309,76 \$
C1300034	FLEURY ROBERT	CCU 28 JANVIER	35,00 \$
C1300035	GARAGE RÉJEAN RAYMOND INC.	ENTRETIEN SERVICE D'INCENDIE	16,56 \$
C1300036	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCES GÉNÉRALES	44 794,00 \$
C1300037	GÉANTS DU COUVRE-PLANCHER	CHALET PARC JAMESON	786,83 \$
C1300038	INDUSTRIEL B. RAINVILLE	ENTRETIEN SOUFFLEUR	464,86 \$
C1300039	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL	AVIS PUBLIC	367,70 \$

C1300040	LABORATOIRES D'ANALYSES S.M.	ANALYSES EAUX POTABLES	58,92 \$
C1300041	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS LES ÉQUIPEMENTS LAGÛE PIKE- RIVER	TÉLÉCOMMUNICATIONS	184,71 \$
C1300042	RIVER	VOIRIE	158,92 \$
C1300043	L'HOMME ET FILS ENR.	VOIRIE / PARCS / CHALETS	842,90 \$
C1300044	LYMBURNER YVES	CCU 28 JANVIER	35,00 \$
C1300045	LADOUCEUR MICHEL	CCU 28 JANVIER	35,00 \$
C1300046	L'IMPÉRATRICE	RÉUNION INTER-LOISIRS	223,82 \$
C1300047	MASSEY-VANIER SCHOLARSHIP	CONTRIBUTION 2013	50,00 \$
C1300048	MATÉRIAUX COUPAL INC.	PARCS ET CHALETS	1 820,30 \$
C1300049	MALENFANT MARLÈNE	PROGRAMME TOURISTIQUE	995,00 \$
C1300050	NUEVONET.COM	CASERNE ET PARC	541,14 \$
C1300051	OZOGRAM INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES	226,51 \$
C1300052	PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES	676,71 \$
C1300053	PITNEY BOWES	CONTRAT DE SERVICE	528,06 \$
C1300054	POSTES CANADA CORPORATION	MEDIA-POSTE	122,76 \$
C1300055	PRUD'HOMME CHANTAL	REMB ACTIVITÉ SPORTIVE	100,00 \$
C1300056	SPÉCIALISTE D'AQUEDUC CORIX	PIÈCES ET ACCESSOIRES	56,04 \$
C1300057	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC. TOILETTES PORTATIVES	RECHARGEMENT CYLINDRES	108,24 \$
C1300058	SANIBERT	TOILETTES SÈCHES PARCS	321,93 \$
C1300059	TROTTIER, PIERRE	CCU 28 JANVIER	35,00 \$
		SOUS-TOTAL :	141 462,70 \$
		SALAIRES EMPLOYÉS/	23 218,01 \$
		SALAIRES CONSEILLERS	2 936,19 \$
		GRAND-TOTAL :	167 616,90 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9237-02-13 – Levée de l'assemblée

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 4 février 2013 soit levée à 20h35

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Michel Vanier
MAIRE-SUPLÉANT

Diane Bégin
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Diane Bégin
Secrétaire-trésorière

Je, Michel Vanier, Maire-Suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal